

COMMUNE DE MONTPEZAT-SOUS-BAUZON
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DÉCEMBRE 2016 À 18 HEURES (salle des délibérations)

Présents : Daniel CHAMBON, Chantal PAJOT-HELLEBOID, Lucienne FRANÇOIS, Sébastien PLANCHETTE, Laurent COUDENE, Roland VALLIER, Alain MOREELS, Emmanuel MOULIN, Suzanne DUBOULOZ, Nathalie BOUSCHON, Carine CHAMBON, Bernard ASTIER.

Représentés : Ludovic ASTIER par Daniel CHAMBON, Marie-Josèphe GAMONDES par Nathalie BOUSCHON, Alain FERRERI par Lucienne FRANÇOIS.

Secrétaire de séance : Lucienne FRANÇOIS.

Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 28 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour portant sur l'aménagement de la forêt communale de Montpezat-sous-Bauzon.

Accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

Décision modificative : budget COMMUNE (DM 03-2016)

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT	Intitulé de la ligne	DEPENSES	RECETTES
60612	Energie - électricité	7 000,00	
60621	combustibles	1 500,00	
615232	Entretien, réparations réseaux	5 581,00	
722 (042)	Immobilisations corporelles		14 081,00
TOTAL		14 081,00	14 081,00

INVESTISSEMENT	Intitulé de la ligne	DEPENSES	RECETTES
2151 (041) – 11	Réseaux de voirie	14 081,00	
2313 – 56	Constructions	-14 081,00	
TOTAL		0,00	0,00
TOTAL		14 081,00	14 081,00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement pour 2017 à hauteur de 25% du budget précédent

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal donne au Maire l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % du budget de 2016.

Concours du receveur municipal : attribution d'indemnité au titre de l'année 2016

M. le Maire propose au Conseil Municipal de reporter ce point au prochain conseil municipal car les éléments indispensables pour la prise de décision n'ont pas été fournis par la trésorerie de Thueyts.

Accord à l'unanimité.

Validation de devis : réfection toiture immeuble communale « rue Pasteur »

La toiture du bâtiment communal situé « Rue Pasteur » doit être refaite.

M. Sébastien PLANCHETTE, adjoint au Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal des trois propositions reçues en Mairie :

- SARL AUDIGIER (maçonnerie – rénovation - toiture) – le Courtiol 07450 SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER : 5 471,65 € HT,
- ENTREPRISE FAUCHIER Jérôme – 07450 SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER : 5 070,00 € HT,
- ENTREPRISE FABREGES Patrick (maçonnerie générale et travaux mini-pelle) – Lablachère 07560 MONTPEZAT-SOUS-BAUZON : 4 245,88 € HT.

M. Sébastien PLANCHETTE propose de valider la décision de la commission des travaux et de retenir l'entreprise FABRÈGES Patrick.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants le Conseil Municipal décide de retenir :

- ENTREPRISE FABRÈGES Patrick (maçonnerie générale et travaux mini pelle) – Lablachère 07560 MONTPEZAT-SOUS-BAUZON pour un montant de 4 245,88 € HT et mandate le Maire pour signer le devis correspondant.

Subvention pour le concours de pétanque : fête votive 2016

En réponse à la demande de l'association « foyer des jeunes », M. MOULIN Emmanuel, conseiller municipal délégué, propose qu'une subvention de 500,00 € soit attribuée à cette association afin de couvrir une partie des mises attribuées, notamment la « mise de la Mairie » à l'occasion du concours de pétanque en triplette lors de la fête votive le 22 août 2016.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent cette proposition.

Restaurant scolaire : vote du tarif

Le conseil départemental étant compétent pour fixer les tarifs de restauration a arrêté le prix du repas à 4,05 € pour l'année 2017, Madame FRANÇOIS Lucienne, adjointe au Maire, propose d'appliquer une revalorisation à partir du 1er janvier 2017 qui porterait le prix du repas à 4,05 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix « pour » et 1 voix « contre » décide de revaloriser le prix du repas et de le fixer à 4,05 euros avec effet au 1er janvier 2017.

Subvention exceptionnelle : classes de découverte 2017

L'école organise pour les élèves de cycle 2 (CP, CE1) une classe de découverte à Paris, du 12 au 16 mai 2017.

Le coût de cette sortie s'élève à environ 10 000,00 €.

Suite au conseil d'école du 10 novembre 2016 et à la demande des enseignants, M. le Maire propose que la commune apporte une aide financière exceptionnelle de 1 000,00 € pour cette sortie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Bulletin municipal : encarts publicitaires

Afin d'obtenir une aide financière à la réalisation du bulletin municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de proposer aux commerçants, artisans, entreprises et services présents sur la commune et hors commune une participation financière pour l'insertion d'une publicité dans le bulletin municipal,
- Fixe le tarif de cet encart publicitaire à 35,00 € HT par bulletin municipal,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération et à émettre les titres correspondants.

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Afin de soutenir l'action de la Fondation du Patrimoine dont le but est de conseiller et d'aider au financement des projets de restauration du patrimoine en France, M. le Maire propose d'y adhérer. Le tarif d'adhésion pour les communes de moins de 1 000 habitants s'élève à 50,00 € minimum.

Cette fondation a été sollicitée par la mairie afin d'obtenir une subvention dans le cadre de la réparation de la toiture de l'église Nd de Prévenchères ; une aide correspondant à 10% du montant des dépenses nous a été accordée.

Après discussion et échange de vue, les membres du Conseil Municipal acceptent d'adhérer à la Fondation du Patrimoine au tarif de 100,00 €.

Vote des tarifs de mise à disposition de salles municipales

La commune met à la disposition d'associations ou de structures (hors commune) la salle multimédia disposant de matériel informatique (ordinateurs, imprimantes), la médiathèque, la salle des délibérations, la salle polyvalente et la salle de réunions de la Maison de la Famille.

M. le Maire propose que ces salles soient mises à disposition dans le cadre de formations, de réunions professionnelles (administrations) au tarif de 50,00 € par session, avec ou sans matériel informatique, l'encaissement de toute réservation se faisant en régie auprès de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide cette proposition.

Remboursement frais de déplacement – intervenants « le mois du film documentaire 2016 »

Après discussion, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour que la somme de 163,00 euros correspondant aux frais du trajet aller-et-retour en véhicule personnel soit versée à Mme Annie-Claude COMTE et que la somme de 249,60 € soit versée à Mme Anne-Sylvie MEYZA en remboursement de ses frais de déplacement en train ainsi que ceux de M. Patrick FLÉOUTIER.

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

1/ Vote des tarifs 2017

M. le Maire propose que les tarifs eau et assainissement pour 2017 restent inchangés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

2/Taux de redevance pour pollution et modernisation des réseaux de collecte 2017

Daniel CHAMBON, Maire, rappelle au Conseil Municipal que les redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte sont des redevances perçues par les distributeurs d'eau potable pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui les redistribue sous forme d'aide aux investissements.

Les taux fixés par l'agence de l'eau RMC pour 2017 sont les suivants :

- 0.29 €/m³ pour la redevance pollution,
- 0.155 €/m³ pour la redevance modernisation des réseaux de collecte.

Le Conseil Municipal entérine ces tarifs qui seront appliqués sur la facturation 2017 de l'eau.

3/ Branchements aux réseaux publics d'assainissement collectif et d'eau potable

M. le Maire propose que le montant de la participation à la charge des propriétaires pour :

- le branchement au réseau d'assainissement collectif des constructions nouvelles soumises à l'obligation de raccordement et pour les constructions existantes lors de la mise en place du réseau d'assainissement reste inchangé, à savoir : 1 000.00 € euros par logement,
- le branchement au réseau d'eau potable pour les constructions nouvelles et pour les constructions existantes : un devis sera établi par la Mairie à la demande du propriétaire.
Le montant dû correspondra au coût réel de l'installation du branchement (coût du matériel et du temps passé par le personnel communal).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire.

Camping municipal : votre des tarifs

M. Emmanuel MOULIN, conseiller municipal délégué, présente les propositions de tarifs concernant les prestations du camping municipal à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition de tarifs pour le camping municipal (tarifs disponibles en mairie).

URBANISME ET VOIRIE

Dénomination et numérotation des rues, voies et places de la commune de Montpezat-sous-Bauzon et adressage/numérotage des habitations

La dénomination des rues de la commune et de numérotation des habitations sont présentées au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques (identification pour les secours, coordonnées GPS fiables, raccordement au réseau fibre optique prévu en 2018...) :

- VALIDE le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune,
- VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Chaque propriétaire et/ou locataire sera informé individuellement, par écrit, de sa nouvelle adresse (nom de la rue et numéro). La pose de plaques, de panneaux et numéros sera effectuée au cours du premier semestre 2017.

Chacun devra, par la suite, accomplir les démarches nécessaires auprès des administrations, banques, assurances.... pour transmettre ses nouvelles coordonnées postales.

INTERCOMMUNALITÉ

Modification des statuts communautaires

Mme PAJOT HELLEBOID Chantal, adjointe au Maire, donne lecture de la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes « Ardèche des sources et volcans », prise en séance du 16 novembre 2016, validant la modification des statuts visant notamment à mettre en conformité les statuts avec les dispositions de la loi NOTRe.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, conformément aux articles L 5211-17, L 5211-18 et L 5211-20 du code Général des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la modification des statuts de la communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans ».
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération au service de contrôle de légalité et ensuite à Monsieur le Président de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans ».

Les statuts seront affichés en Mairie.

Avenant n° 01 à la convention « opération sous mandat » pour des travaux d'infrastructure sur la commune de Montpezat-sous-Bauzon → aménagement places « Marie Rivier », « La Poste » et parking « Ville basse »

Considérant que le montant final de l'opération est inférieur à l'enveloppe financière initialement prévue (84 351,60 € TTC) du fait d'une consultation conjointe avec la Communauté de communes,

Conformément à l'article 5 de la convention, M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'établir un avenant à la convention.

La communauté de communes versera à la commune de Montpezat-sous-Bauzon un fonds de concours d'un montant de 25 000,00 € (cf délibération du bureau communautaire du 01.12.2015). Ce versement sera réalisé après remboursement par la commune de sa part, soit 66 533,67 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de conclure l'avenant n° 01 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux d'infrastructure de la place « Marie Rivier », de la place « de la Poste » et parking « Ville basse » dans les termes énoncés ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant pour son exécution.

Aménagement de la forêt communale

Monsieur le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2017 – 2036 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du code forestier. Ce projet comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt,
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune,
- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Mme Lucienne FRANÇOIS
Secrétaire de séance,



M. Daniel CHAMBON
Maire,

